

Module n°2 : Formation - parcours renforcé pour les agents relevant des degrés 1 et 2 du cadre de référence ANLCI

Contexte

En réponse aux objectifs des récentes réformes sur la santé : Ma Santé 2022, Loi transformation de la fonction publique du 6 août 2019, Ségur de la Santé. L'ANFH crée le dispositif 4C : des Clés pour des Connaissances, des Compétences, une Carrière. À travers le dispositif 4C, en valorisant la certification et la qualification, l'ANFH accompagne toujours au plus près l'évolution des compétences des agents de la FPH.

Objectifs

- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé nécessaire à l'entrée dans une démarche d'apprentissage,
- Acquérir le socle de connaissances nécessaires (« savoir lire, écrire, compter », environnement numérique et informatique), contribuant à la sortie de l'illettrisme.
- Développer les repères structurants (degré 1 du cadre de référence de l'ANLCI)
- Développer les compétences fonctionnelles pour la vie courante (degré 2 cadre de référence de l'ANLCI)
- Développer la capacité à mobiliser les ressources personnelles et à engager une dynamique positive pour apprendre à (ré)apprendre
- Acquérir davantage d'autonomie dans les activités professionnelles et dans la vie courante.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

- Sandrine CHEVALIER - 04.91.17.71.24 - s.chevalier@anfh.fr

<https://www.anfh.fr/thematiques/competences-cles-dispositif-4c>

Exercice

2025

Code de formation

2.17

Nature

AFR

Organisé par
ACPM

Durée
NON CONNUE A CE JOUR

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences